



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



UNEP/BUR/42/3  
2 mars 1993

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et aux  
protocoles y relatifs

Le Caire, 1er - 2 mars 1993

**RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU  
DES PARTIES CONTRACTANTES A LA CONVENTION  
POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE  
LA POLLUTION ET AUX PROTOCOLES Y RELATIFS**

**Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

1. La réunion a été déclarée ouverte par S.E. M. Atef M. Ebeid, Ministre à la Présidence du Conseil, Ministre d'Etat au Développement Administratif et Ministre chargé de l'Environnement d'Egypte (Président du Bureau).  
M. Etienne Franzi, Vice-Président (Monaco), M. Mohammed Ennabli, Vice-Président (Tunisie) et M. Israel Peleg, Rapporteur (Israël) étaient présents.  
  
M. S. Busuttil, Coordonnateur du PAM et M. Ibrahim Dharat, Administrateur de Programme (hors classe) du PAM représentaient le Secrétariat. M. I. Dharat faisait office de secrétaire technique de la réunion.
2. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.
3. Dans sa déclaration liminaire, le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et que les délibérations soient couronnées de succès.

**Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour**

4. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, contenu dans le document UNEP/BUR/42/1.

**Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur la mise en oeuvre des activités réalisées depuis la dernière réunion du Bureau et recommandations sur des questions spécifiques.**

5. Le Coordonnateur a présenté le rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (Le Caire, 9-10 novembre 1992) et recommandations sur des questions spécifiques, incluses dans le rapport contenu dans le document UNEP/BUR/42/2. Il a fourni des informations complémentaires sur les récents développements relatifs au PAM.
6. Il a mentionné la dernière réunion des Directeurs des CAR (Malte, 15-16 février 1993) et informé le Bureau de ses décisions sur le modus operandi que les centres d'activités régionales et le REMPEC devraient suivre lorsqu'il s'agit de projets de PAC et de développement durable. A cet égard, il a souligné qu'il était important que l'Unité Med assume la responsabilité d'ensemble des projets en matière de développement durable, dont les projets de PAC sont partie intégrante et qu'il était nécessaire de recruter un membre de personnel de niveau P4 qui pourrait avoir un rôle de supervision sur toutes les activités liées au développement durable.
7. De plus, le Coordonnateur a informé le Bureau de la nouvelle répartition des tâches entre le CAR/PAP et le CAR/PB ainsi que des responsabilités du CAR/PAP, du CAR/ASP et du Centre de Marseille pour les "100 sites historiques".  
Le Coordonnateur a donc demandé et obtenu l'accord du Bureau sur les directives concernant les projets de PAC et sur la coordination entre les centres régionaux, le REMPEC et MEDU qui figurent dans l'annexe II au présent rapport.
8. Il a informé le Bureau de la réunion de la CSCE tenue en mai prochain qui se concentrera sur les questions méditerranéennes et en particulier la sécurité et l'environnement, réunion au cours de laquelle le PAM devrait jouer un rôle majeur. Le Bureau en a pris note et agréé.
9. Le Président du Bureau a souligné l'importance de la coordination entre MEDU et les centres d'activités régionales ainsi que d'autres organes régionaux et internationaux intéressés par l'environnement méditerranéen. Il a suggéré que le PNUE convoque éventuellement une réunion de coordination en vue de rassembler tous les acteurs principaux traitant des questions d'environnement en Méditerranée pour décider des moyens et façons de coordonner leurs activités, éviter tout double-emploi et répétition et

convenir à l'avenir de plans pour la région méditerranéenne qui soient coordonnés. Au cours de la discussion sur la proposition du Président, il a été proposé que le Secrétariat prépare un projet de document sur la question et recherche l'appui du PNUE et des Communautés européennes pour organiser une réunion destinée aux décideurs et aux directeurs de ces organes, dès que possible, en vue de discuter et éventuellement convenir des modalités à suivre pour coordonner leurs efforts.

10. En commentant le problème de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et du retard constant observé pour le versement des contributions, le Président a suggéré que les Parties contractantes discutent lors de leur prochaine réunion de la mise en place d'un fonds de réserve d'environ 2 millions dollars EE.UU.. Il a été convenu de s'engager dans cette voie.
11. Se référant au retard dans le versement des contributions, le Président a accepté d'offrir ses bons services pour contacter la France, l'Italie et la Libye à propos de leurs contributions. Le Secrétariat devra préparer des lettres à cet effet que le Président du Bureau enverra.
12. Au cours du débat général sur le rapport sur l'état d'avancement, le Rapporteur d'Israël, M. I. Peleg, a informé la réunion de la demande présentée par son pays pour un projet de PAC, exprimant l'espoir que le Bureau, ainsi qu'ultérieurement le Comité conjoint et les Parties contractantes, approuveront la requête de son gouvernement. A cet égard, il a souligné qu'il conviendrait d'envisager de collaborer avec l'Egypte à propos du projet de PAC de Fuka-Matrouh et a mentionné les avantages qui pourraient être retirés (par exemple, en matière de formation) de l'offre faite par le Centre italien de Télédéttection (TELESPAZIO). Quant aux activités concernant les ASP, il a souhaité que le Centre de Tunis aide son pays à préparer une étude de faisabilité sur la création de réserves naturelles. A cet effet, une demande formelle devra être envoyée à MEDU.
13. M. M. Ennabli, Vice-Président de Tunisie, a mentionné la question du déséquilibre existant entre les centres d'activités régionales du PAM, question qu'il conviendrait de rectifier. Il a pensé qu'il faudrait renforcer les centres les plus nouveaux tant sur le plan technique que sur le plan financier afin qu'ils puissent mieux contribuer à assumer leur part d'efforts dans la mise en oeuvre de projets de développement durable.
14. M. E. Franzi, Vice-Président de Monaco, a exprimé l'opinion en ce qui concerne les questions d'ordre budgétaire, qu'il semblait que la situation du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée se soit améliorée, selon le tableau présenté sur l'état des contributions à ce fonds, joint en annexe au rapport. Pour ce qui est du pourcentage d'augmentation budgétaire générale de 10% à 15% pour le prochain exercice biennal que le Secrétariat avait proposé à titre d'indication, M. Franzi a mis en doute le chiffre donné pour le taux d'inflation suggéré (d'environ 10%) et pensé qu'il était nécessaire d'avoir de plus amples informations sur cette question d'inflation.

### **Recommandations**

15. En ce qui concerne les recommandations spécifiques proposées par le Secrétariat, le Bureau a pris les décisions suivantes:
  - a) **Réunions des Centres d'activités régionales**

Le Secrétariat est autorisé à assurer qu'il y ait pleine co-ordination entre MEDU, les Centres régionaux et le REMPEC qui devront discuter et cela, bien à l'avance, avec le Coordonnateur du PAM de toute démarche effectuée auprès d'organisations de financement régionales et internationales.
  - b) **Nouveaux projets de PAC**
    - (i) Le Bureau a décidé de recommander que les demandes d'Israël et de Malte pour de nouveaux projets de PAC dans leur pays soient examinées lors de la prochaine réunion conjointe (Athènes, 3-7 mai 1993) en vue de leur approbation ultérieure par la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Turquie, 12-15 octobre 1993).

- (ii) Le Bureau a décidé de recommander que la requête déposée par l'Italie pour un projet de PAC pour la lagune de Venise, qui devrait être totalement financé par l'Italie, soit examinée par la prochaine réunion conjointe en vue de son approbation ultérieure par la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes.
- (iii) Le Bureau a décidé que le Secrétariat aille de l'avant dans la mise en place d'un Groupe de conseil directeur ad hoc de trois experts méditerranéens qui aurait pour attribution principale, sous la supervision du PAM, d'examiner les divers projets de PAC et de conseiller le PAM sur leur mise en oeuvre. Il sera composé d'un planificateur régional, d'un économiste et d'un spécialiste en sciences de la mer et se réunira deux fois par an.

**c) Agenda 21 pour la Méditerranée**

- (i) Le Bureau a décidé que le Plan d'action pour la Méditerranée ré-orienter ses activités vers le développement durable en utilisant ses deux composantes principales, à savoir le Programme d'aménagement côtier (PAC) et le mécanisme de suivi du programme CE/PAM instauré dans le cadre de la Charte de Nicosie. L'Unité MED devrait assumer la responsabilité d'ensemble pour tous les projets de développement durable, y compris les projets de PAC.
- (ii) Le Bureau a décidé de demander à la prochaine réunion conjointe d'examiner du point de vue technique l'ensemble des propositions énoncées dans le rapport de la Consultation informelle sur l'Agenda 21 pour la Méditerranée, tenue à Malte du 11 au 13 février 1993 et qui figure sous la cote UNEP(OCA)/MED/WG.63/4 en vue de présenter à la prochaine réunion des Parties contractantes des propositions concrètes et conformes aux résolutions de la CNUED.
- (iii) Le Bureau a décidé de créer une nouvelle ligne budgétaire pour le développement durable dans le cadre du programme du PAM. Le Secrétariat devra proposer une enveloppe précise à la prochaine réunion conjointe en vue de couvrir cette ligne budgétaire pour le prochain exercice biennal 1994-1995. Il conviendrait aussi de recruter, dans le cadre de cette ligne budgétaire, pour le bureau du PAM d'Athènes un administrateur de programme (de niveau P4 selon la description de poste figurant en annexe III), chargé plus spécialement des projets de développement durable, y compris les projets de PAC. Dans l'attente de l'approbation de ce poste d'administrateur par les Parties contractantes, et en tenant compte de l'urgence de la question. Le Bureau a noté que le Coordonnateur prendra des dispositions pour remplir ce poste sur une base temporaire.

**d) Questions juridiques**

**Admission de nouveaux états et statut du CAR/PAP**

- (i) Le Bureau a décidé de reconfirmer sa décision précédente de déferer la question de l'admission de la Croatie à la Convention de Barcelone à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes.
- (ii) En examinant le rapport de mission du Coordonnateur préparé lors de sa visite effectuée à Split du 11 au 13 janvier 1993 UNEP/BUR/42/3-page 5 pour évaluer la situation du CAR/PAP, le Bureau a décidé ce qui suit:
  - que l'arrangement actuel de surveillance qu'il avait décidé lors de sa dernière réunion (nov. 92) touchant le CAR/PAP reste en vigueur jusqu'à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes.

**Protocole "offshore"**

Le Bureau a demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts avec les autorités italiennes pour que celles-ci hébergent et financent en partie la Conférence de plénipotentiaires lors du dernier trimestre 1993.

**e) Questions administratives et financières**

- (i) Le Bureau a décidé d'autoriser le Coordonnateur a prendre toute action nécessaire dans le cadre du budget du PAM en ce qui concerne le reclassement de sept postes du personnel, qu'il a indiqué dans l'organigramme çï-joint au présent rapport en annexe IV.
- (ii) Le Bureau a demandé au Coordonnateur du PAM de préparer un projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal (1994-1995) pour la réunion conjointe, en tenant compte des taux d'inflation, taux de change et des nouvelles activités à proposer.

**Point 4 de l'ordre du jour:      Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

16. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion un jour avant le Huitième réunion des Parties contractantes (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993), à savoir le 11 octobre 1993 à Antalya même.

**Point 5 de l'ordre du jour:      Questions diverses**

17. Il a été donné lecture de la lettre envoyée au Président par S.E. M. Stanley Zammit, Secrétaire Parlementaire à l'Environnement de Malte. Dans cette lettre, M. Zammit faisait mention de la réunion d'experts méditerranéens sur un "Agenda 21 pour la Méditerranée", tenue à Malte du 11 au 13 février 1993 et qui a apporté une contribution importante pour les délibérations internationales en cours portant sur les résultats de la CNUED, en particulier du point de vue de la dimension régionale de la Méditerranée. Au nom du Gouvernement de Malte, M. Zammit demande au Bureau d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Parties contractantes une proposition visant à créer un mécanisme institutionnel approprié pour la mise en oeuvre d'un "Agenda 21", "un mécanisme qui pourrait être construit sur la structure du Plan d'action pour la Méditerranée et qui fonctionnerait de façon conjuguée avec la Commission des Nations Unies sur le développement durable récemment instaurée, servant alors d'élément catalyseur pour la dimension régionale du développement économique et social de la région méditerranéenne".
18. Conformément à la décision prise lors de la dernière réunion, le Coordonnateur du PAM a distribué aux membres du Bureau une nouvelle version du Logo pour le Plan d'action pour la Méditerranée. Le Président et le Bureau ont fait certaines propositions sur le besoin de colorer en vert la partie centrale ainsi que d'ajouter une carte du pourtour du bassin méditerranéen et ont autorisé le Secrétariat à l'adopter et l'utiliser.
19. Le Coordonnateur a informé la réunion de l'invitation envoyée par le Centre International des Hautes Etudes d'Agronomie Méditerranéennes (CIHEAM) pour que le PAM co-organise la Conférence internationale sur le développement durable, l'agriculture et l'environnement, prévue pour décembre 1993; le Bureau a donné son accord.
20. Le Bureau a accepté la proposition du Secrétariat pour que le PAM en partenariat avec les CE crée, sur l'initiative de Malte et avec le concours du Conseil de l'Europe, un Forum financier international pour l'Environnement, comprenant toutes sources de financement régionales et internationales, y compris les fonds arabes pour des projets de développement durable en Méditerranée.

**Point 6 de l'ordre du jour:      Adoption du rapport de la réunion**

21. Le Bureau a adopté le rapport le 2 mars 1993.
22. Le Bureau a exprimé ses remerciements au Président et au Gouvernement égyptien pour avoir accueilli la réunion au Caire ainsi que pour l'organisation et l'hospitalité offertes. Il a ajouté ses remerciements au Secrétariat pour les efforts déployés en vue d'assurer la réussite de la réunion.

ANNEXE I

List of Participants  
Liste des Participants

EGYPT  
EGYPTE

President

H.E. Mr. Atef M. Ebeid  
Minister of Cabinet Affairs  
Minister of State for Administrative  
Development and Minister in charge of  
the Environment  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
(EEAA)  
11 Hassan Sabry Street  
Zamalek  
Cairo  
Egypt

Tel. 20 2 3550164  
Tlx. 91-93794  
Fax 20 2 3420768

MONACO  
MONACO

Vice-President

Mr. Etienne Franzi  
Délégué Permanent Adjoint auprès des  
organismes internationaux  
Délégation permanente auprès des  
organismes internationaux  
16 boulevard de Suisse  
MC 98000 Monaco Cedex  
Principaute de Monaco

Tel. 33 93 151617  
Tlx. 42-469796  
Fax 33 93 302474

TUNISIA  
TUNISIE

Vice-President

M. Mohammed Ennabli  
President Directeur Général  
Agence Nationale pour la protection  
de l' environnement (ANPE)  
14, Rue Khereddine Pacha, B.P. 52  
Immeuble BNA  
1002 Tunis le belvédère  
Tunisie

Tel. 216 1 798 122  
Tlx. 409-15190 ANPE TN  
Fax 216 1 789844

ISRAEL  
ISRAEL

Rapporteur  
Mr. Israel Peleg  
Director General  
Ministry of the Environment  
P.O. Box 6234  
91061 Jerusalem  
Israel

Tel. 972 2 701 606  
Fax 972 2 513 945

ADVISERS-COUNSELLERS

EGYPT  
EGYPTE

Mr. Salah Hafez  
Chairman-in-charge  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
(EEAA)  
11 Hassan Sabry Street  
Zamalek  
Cairo  
Egypt

Tel. 20 2 341 1323  
Tlx. 91-93794 WAZRA UN  
Fax 20 2 3420768

Mr. Mohamed Fawzi  
Director  
Water and Coastal Areas Protection  
Egyptian Environment Affairs Agency  
(EEAA)  
11 Hassan Sabry Street  
Zamalek  
Cairo  
Egypt

Tel. 20 2 341 6019  
Tlx. 91-93794 WAZRA UN  
Fax 20 2 3420768

UNEP/CO-ORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)  
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE  
(PAM)

Mr Salvino Busuttil  
Co-ordinator

Mr Ibrahim Dharat  
Senior Programme Officer

P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Av.  
11610 Athens  
Greece

Tel. 30 1 7253190  
Tlx. 21-222564 MEDU GR  
Fax 30 1 7253197  
Cables: UNITERRA ATHENS  
E-Mail: UNICEF Network  
(ITT/DIALCOM)-UNET  
UNEP.ATHENS  
USER ID: UNC391

## ANNEXE II

### Le développement durable et les projets de PAC

1. MEDU aura la responsabilité d'ensemble des projets de développement durable dont les projets de PAC sont une partie. En particulier, MEDU, par le truchement de l'attaché de liaison, assumera la responsabilité de la planification intégrée et de la gestion de tous les projets de PAC.
2. L'attaché de liaison à MEDU assumera, sous autorité du Coordonnateur, un rôle de supervision totale sur tous lesdits projets. A cet effet, le Bureau a été autorisé à recruter à Athènes un membre du personnel de niveau P4, qui aura pour fonction d'être attaché de liaison et qui sera responsable spécial pour tous les projets de développement durable, y compris les projets de PAC. Le Bureau recommande aux Parties contractantes de créer par la suite le poste sur une base permanente.
3. (i) Les décisions prises lors de la réunion des Directeurs des CAR tenue en janvier 1992 (UNEP/OCA/MED/WG.40/2), paragraphe 45, ultérieurement amendées/ajoutées lors de réunions tenues en septembre 1992 (UNEP/OCA/MED/WG.56/5) et novembre 1992 (UNEP/OCA/MED/WG.61/2) respectivement devront être appliquées immédiatement.  
  
(ii) L'attaché de liaison à MEDU devra s'assurer que ces dispositions sont pleinement respectées.
4. En ce qui concerne le Groupe directeur que la Sixième Réunion des Directeurs des Centres d'activités régionales CAR (UNEP/OCA/MED/WG.61/2) avait recommandé, le Bureau a donné les instructions nécessaires lors de sa réunion du Caire le 1er et 2 mars 1993 (UNEP/BUR/42/3).
5. Pour les projets de PAC, le Plan Bleu offrira les techniques et la formations nécessaires pour les études systématiques et prospectives lorsque le niveau d'activités passe du plan national au plan local. D'un autre côté, le Programme d'actions prioritaires apportera son assistance aux experts locaux et nationaux en fournissant les techniques et la formation nécessaires pour la gestion d'actions prioritaires identifiées.
6. Des plus, pour éviter toute confusion, malentendu ou chevauchement, le coordonnateur d'un projet de PAC spécifique devra dès le début, et ensuite à intervalles réguliers, maintenir informés les experts locaux et nationaux impliqués des activités et fonctions de chacun des centres dans le cadre du projet en question.
7. Lorsque l'Observatoire méditerranéen sur l'environnement aura été créé, le Plan Bleu sera chargé d'identifier, collecter et analyser les statistiques socio-économiques et en particulier celles portant sur l'environnement, étant entendu que dans le cadre d'un projet de PAC donné, le PAP peut collecter les données nécessaires si le Plan Bleu, après avoir été consulté, n'est pas en mesure de les fournir. Il est évident que le PAP devra ensuite présenter les données collectées à l'Observatoire/Plan Bleu.

### Coordination d'activités entre les CAR

#### 1. Le CAR/PAP et le CAR/PB

L'objectif principal des activités du Plan Bleu, qui sont de nature scientifique, est d'aider les autorités méditerranéennes pertinentes à formuler leurs décisions, alors que pour le PAP, dont les activités sont d'ordre technique, il s'agit d'aider les autorités méditerranéennes pertinentes à appliquer leurs décisions.

Les études systématiques et prospectives dans le cadre d'une approche globale, nationale, locale ou sectorielle, relèvent de la responsabilité du Plan Bleu, alors que le Programme d'action prioritaires est chargé de la planification et de l'octroi de l'assistance technique pour une mise en oeuvre réussie d'actions prioritaires spécifiques, immédiates et à court-terme.

#### 2. Le CAR/PAP, le Centre des "100 sites historiques" de Marseille, le CAR/ASP

##### Réf.: Etablissements et sites historiques

(i) Le Centre des "100 sites historiques" de Marseille est responsable de tous aspects scientifiques et positifs liés aux travaux de PAM sur les établissements et sites historiques.

(ii) Le CAR/ASP est responsable de tous les aspects juridiques émanant du Protocole relatif aux aires spécialement protégées, qui pour mener à bien cette tâche devra rechercher et obtenir à intervalles réguliers l'appui scientifique du Centre des "100 sites historiques" de Marseille.

(iii) A dater du 1er janvier 1994, la formation dans ce domaine relèvera de la responsabilité du Centre des "100 sites historiques" de Marseille, en coopération si nécessaire avec le CAR/ASP et en se fondant sur l'expérience acquise jusqu'à maintenant par le CAR/PAP.

(iv) Le programme 1994/1995 pour ces opérations devra refléter de manière claire le modus operandi ci-mentionné.

(v) Les décisions ci-dessus mentionnées amendent, lorsque cela est possible, les dispositions figurant dans le document UNEP/IG-5/7, en date de février 1977.

(vi) Des directives distinctes sur la coopération pour les projets de PAC figurent dans le document ci-joint.

#### 3. Démarches auprès des sources de financement

Il est essentiel que les démarches auprès des sources de financement (par exemple, les C.E. la Banque mondiale) soient autorisées et coordonnées par MEDU à Athènes.

ANNEX III

Terms of Reference

Professional Post

Post: Sustainable Development Officer

Level: P.4

Functions:

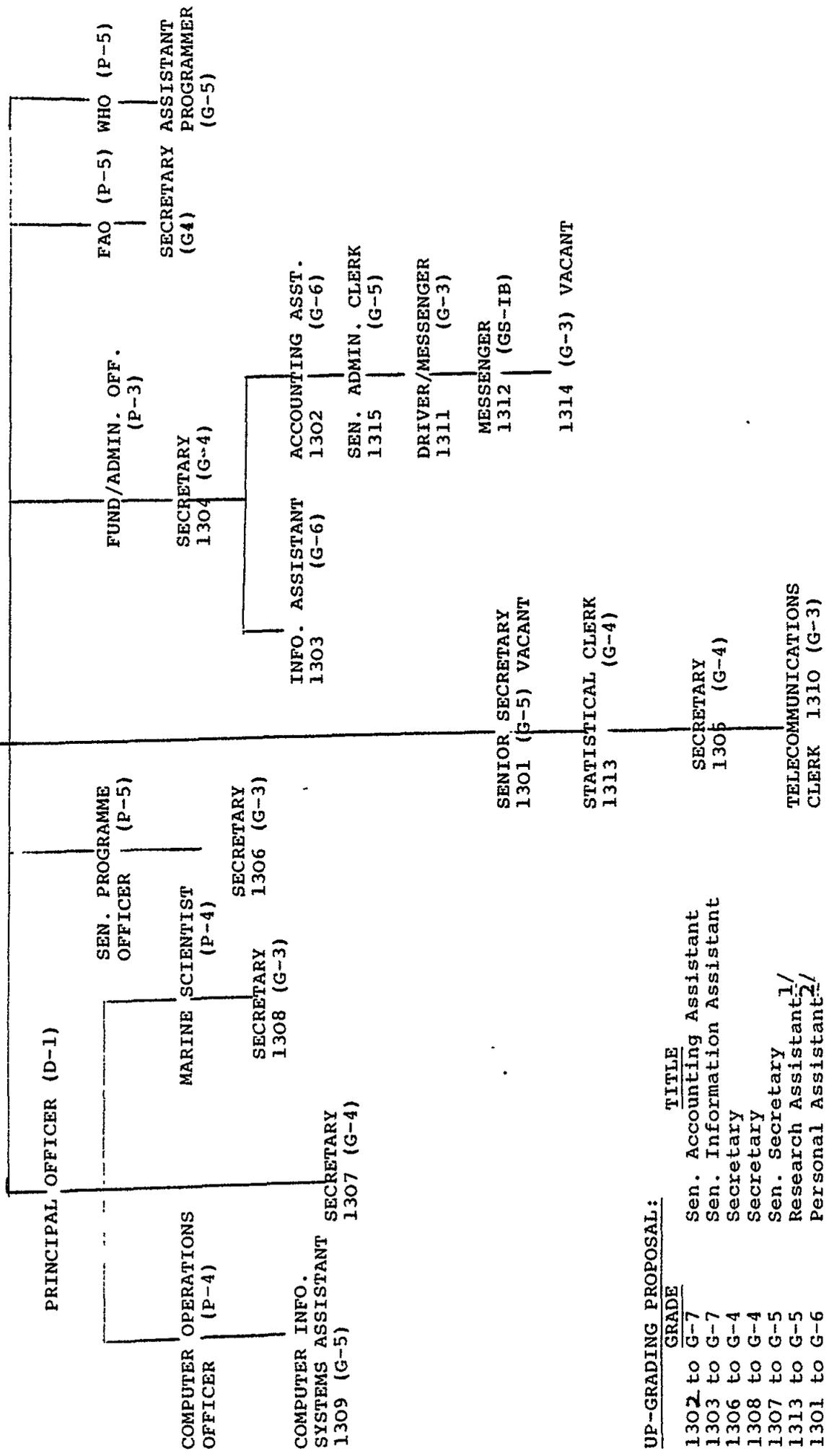
Under the authority of the Co-ordinator of the Mediterranean Action Plan, the incumbent will be responsible for the promotion, financing, planning and execution of Sustainable Development activities, and in particular:

- (1) to co-ordinate activities relevant to such projects including Coastal Areas Management Programme (CAMP);
- (2) to supervise the MAP participation in the follow-up mechanism of MAP/EC programme within the framework of the Nicosia Charter.

Qualifications:

Post graduate degree in Economics, preferably in economic development. At least five years professional working experience in environment/development field. Fluency in written and spoken English and French. Knowledge of another MAP language would be an asset.

COORDINATOR (D-2)



UP-GRADING PROPOSAL:

GRADE	TITLE
1302 to G-7	Sen. Accounting Assistant
1303 to G-7	Sen. Information Assistant
1306 to G-4	Secretary
1308 to G-4	Secretary
1307 to G-5	Sen. Secretary
1313 to G-5	Research Assistant <sup>1/</sup>
1301 to G-6	Personal Assistant <sup>2/</sup>

<sup>1/</sup> Previously designated Statistical Clerk  
<sup>2/</sup> Previously designated Senior Secretary